

Séance du mercredi 11 mars 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures $\frac{1}{4}$.

Sont présents: M. M. Arnic, Barbier, —
Alexandre Dérard, Cachet, Chassinot, Chantemps,
Dourmar, Ferdinand Dreyfus, Gauthier, —
Gérard, Lucien Humbert, Lournies, Milliet —
Lacroix, De Selves.

M. Caillaux, ministre des finances, a accompagné de M. le Directeur du mouvement des fonds, est introduit et prend place au Bureau.

M. le Président lui fait connaître qu'elle est prête à entendre ses explications sur le projet de loi relatif à l'emploi du reliquat non — employé accordé pour les émissions des obligations créées pour les besoins des chemins de fer de l'Etat. La commission est défavorable à la création d'un compte spécial et désireait que que ce que demande M. le ministre des finances lui soit accordé par voie de crédits budgétaires.

M. le ministre répond qu'il est impossible de se procurer par voie de crédits budgétaires les sommes nécessaires pour couvrir des frais d'émission. Il faudrait pour cela changer les règles de la comptabilité publique.

M. le Président voudrait ne pas laisser échapper au contrôle de la Com. des Comptes, une dépense quelle qu'elle soit.

A la suite d'un échange d'observations entre M. M. le rapporteur, Barbier, le Président et le ministre, ^{ce dernier} croit qu'il serait possible de trouver un texte indiquant que pour liquider les frais d'émission de 1913, il sera prélevé sur le reliquat non employé une somme de tant et que pour les émissions ultérieures une même somme à déterminer sera inscrite, chaque année, dans la loi de finances. M. le Directeur du mouvement des fonds étudiera un texte dans ce sens et le fera parvenir à M. le rapporteur.

Il en est ainsi, décidé.

M. M. le ministre des finances et le Directeur du mouvement des fonds se retirent.

Une courte discussion s'engage ensuite sur le chapitre 12 du budget du ministère du Travail (Association nationale de... — Laboratoire d'études sur le travail professionnel.)

M. le Président donne, sur ce dernier article du chap. 12, lecture d'une lettre de M. Bourgeois, sénateur, le rétablissement d'une somme de 5,000 fr. votée par la Chambre à la suite d'un amendement de M. Vailant adopté par la commission du budget et repoussé par la commission des finances.

M. Ferdinand Breyfus donne lecture

3
 Du passage de son rapport conduisant en rejet de cette augmentation. Il pense, comme M. Léon Bourgeois, qu'il serait très utile de procurer à ce laboratoire l'outillage qu'il réclame, mais il s'en remet, sur la décision à prendre, à la commission.

M. Doumer dit que cet outillage peut, en effet, être très utile, mais il pense que si le ministère du Travail est réellement de cet avis, il l'aurait proposé.

M. Millies-Lacroix. C'est au ministre à nous le demander; ce n'est pas à nous à provoquer l'augmentation d'un crédit.

M. le Président fait également remarquer qu'il y a un grand intérêt à ce que la commission reste fidèle à ses traditions.

L'augmentation de 5,000 fr. est mise aux voix et n'est pas adoptée.

M. Millies-Lacroix, rapporteur du budget de la guerre donne lecture des observations générales dont il se propose de faire précéder son rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant: 1° la régularisation de décrets au titre du budget de la guerre et du budget annexe des poudres et salpêtres de l'exercice 1913; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1913, au titre du budget de la guerre et du budget annexe des poudres et salpêtres.

Ce préambule est adopté.

Il passe ensuite à l'examen des chapitres et donne lecture des passages de son rapport relatifs aux dépenses d'habillement et de casernement sur le crédit desquels il propose des diminutions qui sont adoptées par la commission.

M. Chautemps attire cependant l'attention de la commission sur la diminution de 600,000 proposée par M. le rapporteur sur le chap. 1426 avancé au budget annexe des poudres et salpêtres pour bâtiments et outillage. Il estime que l'on est dans la nécessité absolue d'étendre nos services de production en matière de poudres, car la marine s'agitant manque de poudre en ce moment.

M. Doumer fait observer que le vote du crédit voté par la Chambre n'est pas de nature à avancer la production; elle pourrait même la retarder.

Le rapport de M. Millies-Lacroix est adopté.

La commission décide qu'elle se réunira demain à 2 heures.

La séance est levée à 4 heures 1/2.